

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 78

Artikel: Billet fribourgeois

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

BILLET Fribourgeois

GENÈVE

Dans l'attente du droit de vote

Dans le canton de Fribourg, la femme est — pourtant — encore mineure.. ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas appréciée !

La femme occupe, dans bien des domaines, une place de choix. En effet, combien sont-elles qui ont donné de multiples fois la preuve de leur savoir, de leur intelligence, de leur sens social ou économique — ou de leur bon sens tout court ? Et de cela, les hommes sont conscients.

Dans les cantons voisins, où les femmes ont obtenu le droit de vote et occupent des postes importants, les hommes politiques ont constaté qu'elles leur avaient apporté quelque chose... Elles ont une façon pratique d'aborder les problèmes, ce sont des organisatrices nées ! Du reste, la vie n'est-elle pas faite de principes et de choses pratiques ? C'est pourquoi, une heureuse collaboration, entre hommes et femmes, est nécessaire, aussi bien dans la vie familiale que publique ou politique.

En 1963 déjà, M. Pauquel, alors président du Conseil des Etats, écrivait les lignes suivantes : « Les femmes, aujourd'hui élues dans les Conseils communaux et au Grand Conseil, font leur travail avec beaucoup de conscience et de dévouement, se passionnant pour les grands problèmes de l'enfance, de l'éducation, de la protection de la jeunesse, de l'aide aux déshérités de la vie et des handicapés, etc. Cette innovation politique — la promotion de la femme — joue d'une façon si harmonieuse qu'on se demande, aujourd'hui, comment il fut possible de refuser si longtemps le droit de vote féminin qui n'a, d'ailleurs, provoqué aucun des désagréments ou déboires escomptés. » Que voilà un bel hommage rendu aux femmes !

En attendant ce droit de vote — tant souhaité et tant décrié — nous devons, nous femmes fribourgeoises, nous préparer à cette future tâche. Nous devons nous intéresser à la vie publique et politique de notre cité et de notre canton. Si toutes les femmes comprenaient l'utilité qu'il y a — pour elles, leurs enfants et leur famille — à collaborer à la vie publique, elles n'auraient plus aucune réticence.

En toute justice, il faut reconnaître que la femme, en Suisse, jouit d'une situation privilégiée. Elle est consciente de tout ce qu'elle possède « sans le suffrage féminin », d'où sa tiédeur... pour ne pas dire son hostilité, en divers endroits, envers sa future promotion. Mais toutes celles qui doivent lutter pour le pain quotidien — et elles sont 800 000 en Suisse — connaissent la valeur de certains règlements car, par la force des choses, elles ont appris souvent, à leur dépens, comment on les applique... ou ne les applique pas !

Se tenir prêtes

Une société bien organisée ne peut pas, actuellement, se priver de la collaboration des femmes, mais encore faut-il qu'elles le veuillent ! De si nombreux problèmes se posent aux hommes politiques, qu'on ne peut pas leur demander de penser à tout. Nous avons là un devoir, une tâche à remplir. Partout où notre présence est désirée, voire souhaitée, nous devons y aller. Il est indispensable que nous prenions position et participions à la vie publique. Si les hommes, non seulement par esprit de justice mais par un intérêt bien compris des besoins de la collectivité, nous donnent bien sûr le droit de voter, nous auront alors que nous soyons prêtes et aptes à collaborer.

Il faut que chacune de nous se pénètre bien de toutes ces choses et ne se cantonne pas dans un egoïsme étroit et mesquin. Nous sommes toutes dépendantes l'une de l'autre. Il ne sert donc plus à rien de toujours critiquer ce que les hommes font. Il vaut bien mieux s'intéresser à ce qu'ils font, partager leurs succès et les aider à résoudre leurs problèmes qui, en définitive, sont aussi les nôtres.

Tout d'abord, chacune dans son domaine, ou sa sphère, peut et doit s'intéresser aux problèmes touchant à sa profession, son commerce, sa famille et sa cité. En 1945 déjà, le Pape Pie XII s'adressant aux femmes italiennes leur disait entre autres : « Toute femme, sans exception, a le devoir, le strict devoir de conscience, de ne pas demeurer absente, mais d'entrer en action (dans les formes et la matière qui conviennent à la condition de chacune) pour contenir les courants qui menacent le foyer, pour combattre les doctrines qui en sapent les fondements, pour préparer, organiser, mener à bien sa restauration. »

Les femmes, on le voit, ont une immense tâche à accomplir. Elles doivent veiller à donner à leurs enfants une éducation et une instruction qui leur permettent, plus tard, de pouvoir faire face à toutes les situations. Elles doivent aussi se tenir cons-

tamment au courant de la vie publique afin de pouvoir discuter avec leurs maris et leurs enfants, au besoin redresser leur jugement, raffermir leur volonté et chercher, avec eux, une solution à leurs problèmes.

Il est indispensable, aujourd'hui, que les femmes prennent position et qu'elles s'intéressent aux partis politiques, puisqu'elles y adhèrent.

Ne serait-il pas intéressant de savoir comment toutes ces lois qui nous régissent — et desquelles dépend notre vie familiale — sont faites et appliquées ? Pour le bien de la cité, la politique est nécessaire — et la cité c'est nous tous — il est de notre devoir d'y prendre une part active, afin que nous soyons au courant de toutes les questions et des problèmes qui se posent pour son administration, sa prospérité et son rayonnement.

Si nous jetons un regard sur ce que les femmes ont fait — celles qui ont accepté des responsabilités dans les cantons où elles ont le droit de vote — on est frappé par toutes les interventions à but social qu'elles ont défendues. La femme, par nature, s'occupe des faibles, c'est-à-dire des personnes, des enfants, des vieillards, des déshérités et des malades. C'est avec toute la conscience qu'elle sent et voit les problèmes, sous un angle très différent des hommes, et par contre même, elle complète admirablement l'apport de celui-ci.

Dans l'attente du droit de vote, instruisons-nous, prenons contact avec la vie publique afin de n'être pas au moment venu, complètement désespérées et pleines de complexes, d'inériorité et d'incapacité. Les hommes politiques nous tendent la main... ne le reçussons pas.

G. Verdon
L'Indépendant

NEUCHATEL

POUR LA PREMIERE FOIS EN SUISSE,
LA PRESIDENTE D'UN CONSEIL
COMMUNAL PRONONCE LE
DISCOURS du 1er AOUT

Un très nombreux public composé d'estivants, de campeurs, d'étudiants étrangers en vacances et de bon nombre de Neuchâtelois de la ville s'était joint aux habitants de la Béroche pour participer à la cérémonie du 1er août sur la place du Port de St-Aubin. Quand, dans l'ambiance de fête créée par la fanfare du village, on annonça le discours patriotique, les bravos spontanés fusèrent dans toute l'assistance car on savait que l'orateur serait... une oratrice, en l'occurrence Mme Marie-Thérèse Patti, président du Conseil communal.

Les hommes avaient l'air particulièrement fiers et souriants, peut-être parce que Mme Patti les remercia le beau cadeau qu'ils avaient faits aux Neuchâtelois en leur donnant le droit de vote. Les femmes étaient tout aussi fières et souriantes parce que c'était l'une d'entre elles qui disait en toute simplicité mais avec autant de charme que d'éloquence, ce qui était dans le cœur de chacune.

Les applaudissements vibrants et chaleureux prouveront que l'heure de la bonne collaboration avait sonné. Puisse cette heure-là être entendue dans tous nos cantons comme l'heure chronométrique lancée chaque jour sur les ondes suisses par l'observatoire de Neuchâtel.

M. P.

Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège - Genève - Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris

L'évolution des professions féminines à Genève, de 1936 à 1965

Il est fort intéressant d'étudier l'évolution qui s'est effectuée au cours des trente dernières années dans les professions féminines faisant l'objet d'un contrat d'apprentissage.

En ce qui concerne le nombre des apprentis, il a passé entre 1936 et 1965, de 432 à 1335, soit une augmentation de 209 %, alors que pendant la même période, le nombre des apprentis garçons passait de 1373 à 3038, soit une augmentation de 121 %. En 1936, les trois principales professions du textile (couturière, repasseuse et modiste) représentaient à elles seules le 39 % des jeunes filles qui entraient en apprentissage, alors qu'en 1965, ce pourcentage est tombé à 3 % (17 nouvelles apprenties dans ces trois professions). Par contre, les employées de commerce, d'administration ou de secrétariat, qui constituaient en 1936 le 4 % des nouvelles apprenties, passent au 34 % en 1965.

Ces chiffres démontrent clairement le déplacement de la main-d'œuvre vers le secteur des services (tertiaire) au détriment du secteur secondaire. Cette évolution a été grandement et heureusement facilitée par les meilleures conditions de travail que trouve le personnel féminin dans les bureaux. La vente a attiré en 1965, 95 nouvelles apprenties, soit le 17 %, alors qu'en 1936, 45 apprentices représentaient le 19,7 % des nouvelles apprenties.

Quant au choix de la profession, une très heureuse évolution a été constatée. Si en 1936 les jeunes filles n'étaient réparties que dans 18 professions seulement, en 1965, l'éventail s'est largement ouvert et nous les retrouvons dans 46 professions différentes. Parmi les nouveaux métiers féminins, citons : dessinatrice technique (machines, bâtiment), employée de laboratoire, aide en pharmacie, graphiste, étagiste-décoratrice, droguiste, photographe et photographe de laboratoire, compositeur-typographe, technicienne-dentiste, etc.

Malgré cette large possibilité de choix, trois professions retiennent tout particulièrement l'attention des jeunes filles en 1965 ; ce sont :

Employée de commerce, d'administration et de secrétariat (572) 43 %
Vendeuse (198) 14,9 %
Coiffeuse (138) 10 % de l'effectif total

Ces trois professions groupent 908 apprenties, le 67,9 % de 1936 et des 43 autres professions se répartissent le 32,1 % restant.

Souhaitons que la progression du nombre des jeunes filles qui apprennent un métier se poursuive au cours des prochaines années.

VAUD

Exposition noir et blanc

La section vaudoise des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs (FPSD) et la section vaudoise des Peintres, sculpteurs et architectes (PSA) organisent une exposition « Noir et Blanc » à l'Ecole polytechnique, avenue de Cour 33 à Lausanne, du 30 septembre au 15 octobre 1967, avec comme invité le groupe Epreuve.

Deux innovations musicales

Les Editions Delachaux et Niestlé viennent de publier deux extraordinaire innovations musicales dues au génie créateur du très sympathique artiste vaudois Gérald Gorgerat. Il s'agit de « Je joue du piano », méthode révolutionnaire à l'usage des pianistes de l'avenir, laquelle, avec ses 46 tableaux progressifs, forme tout à la fois des instrumentistes, des harmonistes, des contrapuntistes et des compositeurs capables de jouer dans toutes les tonalités, majeures ou mineures, l'Hymne à la Joie beethoven ou le Boogie Woogie classique, et de modular à l'infini, et de « Cantacolor », solfège audio-visuel destiné aux enfants des écoles et présenté sous forme de diapositives en couleurs, de disques et d'un matériel de fabrication de tuyaux à embouchure de flûte.

« Cantacolor » qui, nous l'espérons, va être adopté par nos écoles, a dû requérir plusieurs collaborations. Les documents originaux ont été réalisés par l'atelier Nelger (né de la première syllabe du prénom de Gérald Gorgerat et de celui de sa femme et collaboratrice Nelly J.). Louis Favre, sur appareils Nagra, a enregistré les musiciens. Le Collège des cuivres de St-Laurent de Lausanne, Sylvie Magès, trompette, le chançon Georges Athanasiadès, organiste de l'abbaye de St-Maurice, des trompettes et solistes d'un groupe instrumental amateur de Lausanne, et la fille ainée de l'inventeur, Christine-Nicole Gorgerat, 12 ans, qui, avec sa sœur Anne-France, 8 ans, est une enfant prodige et une écuyère des plus téméraires (« Rien d'étonnant à cela : mon père est formidable ! ») ont prêté leur concours aux différents enregistrements.

Cette nouvelle intéressera non seulement les musiciens et musicaines, mais encore les parents désireux de donner à leurs enfants un bagage musical rapide et complet.

Jacqueline THÉVOZ.

Lire en page 4 : Pour un Centre vaudois de la déficience mentale.

Il est en effet nécessaire, dans notre économie en pleine expansion, que les parents prennent conscience de leurs responsabilités et qu'ils accordent à la formation professionnelle de leurs filles toute l'attention qu'elle mérite.

Sur le nombre total des apprentissages en cours au 31 décembre 1965, les jeunes filles ne représentent que le 30,5 %. Le nombre des garçons ayant atteint un certain plafond, ce sont les jeunes filles qui doivent assurer la relève dans les nombreuses professions qui leur sont accessibles.

ASF

* * *

Crèche genevoise d'altitude

La presse genevoise avait signalé en mai dernier la subite cessation d'activité de la Crèche genevoise d'altitude à Ondalaz sur Blonay.

C'est principalement en raison des graves problèmes posés par les exigences du Service de l'Enfance, Département de l'intérieur du canton de Vaud que cette décision fut prise par le comité de la crèche, sans que les pouvoirs publics, et particulièrement la Ville de Genève, en aient été informés.

Une réunion du comité de la crèche et des représentants de la Ville de Genève fut immédiatement convoquée pour examiner de quelle façon cette institution si utile pourrait le plus rapidement posséder de reprendre son activité. Le Dr Lenoir, alors vice-président du comité, préconisait l'acquisition d'un autre bâtiment mieux adapté aux conditions d'ex-

FRAISSE & C°

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE À DOMICILE

exploitation d'un home de montagne pour enfants en bas âge.

Entretemps, la Crèche genevoise d'altitude a fusionné avec la Fondation Caroline Rigaud, ancien préventorium de la Rochette à Longirod. Cette fondation a apporté un capital appréciable qui a permis, avec l'appui d'une subvention de la Ville de Genève, d'acquérir à Gruyère sur Bex un home-école qui convient fort bien aux besoins d'une crèche d'altitude.

Le nouveau comité de la Crèche genevoise d'altitude, après quelques mois d'intermission, est heureux de faire bénéficier à nouveau d'un séjour à la montagne les enfants de 2 à 6 ans, de santé délicate habitant le territoire de la ville de Genève, sans distinction de religion ou de nationalité, comme le précise le statut de cette institution.

C'est grâce au dynamisme du comité de la crèche, composé de Mlle Cécile Wuarin, présidente, du Dr André Lenoir, vice-président, de Mlle Pierrette de Palézieux, vice-présidente, et de M. Bouliane, trésorier, et à la compréhension du Conseil administratif de la ville de Genève, particulièrement de M. Edmond Ganter, conseiller délégué aux écoles et à la jeunesse, et de M. Piguet, chef du Service des écoles et de la jeunesse, que cette opération a pu être menée à chef.

La protection civile aussi en temps de paix

C'est le 11 septembre 1967 qu'ont débuté à Bex les cours d'introduction et exercices organisés, selon la loi fédérale, à l'intention de toutes les personnes incorporées dans la protection civile. Quatre services leur sont offerts : sapeurs-pompiers de guerre, sanitaires, pionniers gardes d'immeubles.

Toutes les personnes astreintes suivront tout d'abord un cours de secourisme avant d'être spécialisées dans un des quatre services. Ce cours leur permettra de pratiquer la respiration artificielle, l'arrêt d'une hémorragie et le transport de blessés. D'autre part, des démonstrations montrant les principales causes d'incendies ménagers seront présentées à tous les participants aux cours. Cette instruction, utile dans la vie courante, montrera que la protection civile n'est pas seulement une organisation destinée à intervenir en cas de guerre mais aussi en cas de catastrophe du temps de paix et lors d'accidents de travail, de la route, ménagers, à la plage, en montagne, etc.

INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAJNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

- FORMATION de gouvernantes d'enfants
- de jardiniers d'enfants
- et d'institutrices privées

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95